

Offre Disney+ pour le Compte Intelli CIBCMC

Modalités

Cette offre est régie par les lois canadiennes.

Aux fins de la présente offre :

« **vous** » et « **votre** » désignent tout client admissible;

« **nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent la Banque Canadienne Impériale de Commerce;

« **Modalités** » désigne les présentes modalités qui régissent la présente offre.

1. Offre

L'offre Disney+ pour le Compte Intelli CIBC (l'« **Offre** ») commence le 7 août 2024 à 12 h 1 (HE) et se termine le 31 octobre 2024 à 23 h 59 (HE) (la « **Période de l'offre** »). L'Offre est un remboursement des frais d'abonnement mensuels (plus les taxes, le cas échéant) pour l'abonnement mensuel Disney+ standard (l'« **Abonnement Disney+ standard** »)¹ pour une période allant jusqu'à six (6) mois consécutifs (la « **Prime** »). La présente Offre est présentée par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « **Banque CIBC** »).

2. Admissibilité

La présente Offre s'adresse uniquement aux résidents du Canada qui : i) ont atteint ou dépassé l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence et, ii) de 2021 au moment de l'ouverture d'un Compte Intelli CIBCMC (le « **Compte** »), n'étaient pas titulaires (ou cotitulaires) d'un compte chèques CIBC, comme déterminé par la Banque CIBC à son entière discrétion et selon ses dossiers officiels. La présente Offre peut être combinée à l'offre de 600 \$ pour le nouveau compte chèques CIBC et le compte d'épargne cyberAvantage CIBCM^D ou à l'offre de 100 \$ pour le compte Intelli CIBC et le programme Intelli CIBCMC pour étudiants, ainsi que pour Départ Intelli CIBCMC, le Programme Intelli CIBC pour étudiants, le Programme Intelli CIBCMC pour les aînés, le Compte Intelli CIBCMC pour les nouveaux arrivants ou le compte Intelli CIBC pour les travailleurs étrangers. Sauf indication contraire, cette Offre ne peut être combinée à aucune autre offre de comptes chèques, de rabais ou de prime. Les personnes qui satisfont aux exigences d'admissibilité qui précèdent et qui respectent les présentes Modalités, comme déterminé par la Banque CIBC à sa seule discrétion, peuvent être désignées comme des « **Clients admissibles** ». Pour les comptes conjoints, tous les titulaires de compte doivent être des Clients admissibles au moment de l'ouverture du Compte.

Les Clients admissibles peuvent être nouvellement abonnés ou déjà abonnés à Disney+. Si vous avez déjà un ou des abonnements à Disney+ et que vous prenez un nouvel Abonnement Disney+ standard pour participer à la présente Offre, ils seront actifs simultanément et des frais vous seront facturés pour chacun d'eux, à moins que vous preniez les mesures nécessaires pour éviter les abonnements et les frais en double. Pour en savoir plus, consultez le Centre d'assistance Disney+.

3. Exigences de l'Offre

Pour être admissible à recevoir la Prime, vous devez suivre les étapes ci-dessous :

Étape 1 : Au cours de la Période de l'offre, ouvrez un Compte et fournissez une adresse de courriel valide pour l'un ou l'autre des titulaires de compte au moment où vous ouvrez le Compte, s'il n'y en a pas déjà une. Le Compte doit demeurer ouvert, actif et en règle pendant au moins un (1) an après le mois de son ouverture.

Dans le cas des Comptes ouverts à distance, nous pourrions vous demander de vous rendre à un centre bancaire CIBC pour fournir votre signature afin de terminer l'ouverture du Compte, auquel cas vous devrez le faire dans les sept jours suivant l'ouverture du Compte.

¹ Les frais d'abonnement mensuels Disney+ standard (sans publicité) sont de 11,99 \$ CA (plus taxes) et peuvent être modifiés à la discrétion de Disney et conformément au Contrat d'abonnement de Disney+ (publié sur <https://www.disneyplus.com/fr-ca/legal/subscriber-agreement>). Vous devez avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province ou territoire de résidence pour vous abonner à Disney+.

Offre Disney+ pour le Compte Intelli CIBC^{MC}

Étape 2 : Dans un (1) mois civil suivant le mois d'ouverture de votre Compte, souscrivez un **abonnement mensuel** pour l'Abonnement Disney+ standard en² ligne sur www.disneyplus.com/cibc ou www.disneyplus.com/fr-ca/home et établissez des versements mensuels au moyen de la Carte de débit Avantage^{MD} CIBC liée à votre Compte. Les achats d'abonnement effectués au moyen d'applications mobiles, de tiers fournisseurs ou de plateformes, ainsi que les opérations effectuées auprès de services de traitement des paiements à un tiers (p. ex. PayPal) sont exclus de cette offre.

Si vous n'avez pas de Carte de débit Avantage CIBC, veuillez visiter votre centre bancaire local pour obtenir de l'aide et une carte pour votre compte.

Étape 3 : À partir de votre premier versement mensuel, payez votre Abonnement Disney+ standard à l'aide de votre Carte de débit Avantage CIBC pour une période de six (6) mois consécutifs (la « **Période de prime** »).

Pour recevoir un crédit au compte, vous devez maintenir et payer l'Abonnement Disney+ standard au moyen de votre Carte de débit Avantage CIBC associée à votre Compte chaque mois pendant la Période de prime. Si vous décidez de mettre fin à votre abonnement ou de modifier votre mode de paiement à tout moment pendant la Période de prime, vous perdrez votre droit à tout paiement futur au titre de la Prime. À la fin de la Période de prime, votre abonnement Disney+ sera automatiquement renouvelé au tarif mensuel en vigueur (plus les taxes, le cas échéant), à moins que vous n'annuliez votre abonnement plus tôt. L'annulation prendra effet à la fin de la période de facturation respective, conformément à la politique en matière d'annulation et de remboursement décrite dans le Contrat d'abonnement Disney+ (publié sur <https://www.disneyplus.com/legal/subscriber-agreement>).

4. Limites de l'Offre

Limite d'une (1) Prime par Client admissible. Dans le cas des comptes conjoints, une (1) seule Prime est offerte par Compte. Si nous découvrons qu'une personne a tenté d'utiliser plus d'un nom, d'une identité, d'une adresse de courriel ou d'un autre élément d'information dans le but de contourner ces limites, cette personne pourrait être exclue de l'Offre (comme nous le déterminons à notre seule discrétion).

5. Exécution et modalités de l'Offre

Si vous remplissez les conditions requises pour recevoir la Prime, le montant de l'abonnement mensuel (taxes en sus) pour l'Abonnement Disney+ Standard sera crédité directement sur le Compte dans les trente (30) jours suivant le mois au cours duquel le paiement a été effectué, jusqu'à un maximum de six (6) versements mensuels consécutifs. Si plusieurs Comptes admissibles sont ouverts le même jour, la Banque CIBC se réserve le droit de créditer le montant de la Prime au Compte de son choix.

La Prime doit être acceptée telle quelle et ne peut être transférée ni cédée. Aucun remplacement de Prime ne sera autorisé. Si vous ne recevez pas la Prime, vous avez jusqu'au 31 août 2025 pour nous dire qu'elle n'a pas été reçue. Si vous ne nous en informez pas dans ce délai, vous serez considéré comme ayant perdu votre droit à la Prime et comme n'ayant pas rempli les conditions requises pour bénéficier de l'Offre.

Le Compte doit demeurer ouvert, actif et en règle pendant au moins un (1) an après le mois de son ouverture. Si vous changez votre Compte pour un autre ou le fermez et que la Prime a été payée, nous nous réservons le droit de retirer le montant de la Prime de votre Compte ou de l'un de vos comptes détenus auprès de la Banque CIBC même si cela vous met en situation de découvert.

Le service Disney+, y compris tout le contenu, est fourni par Buena Vista International, inc. (« **Disney** »). La présente Offre et l'utilisation du service de diffusion en continu Disney+ sont soumises aux modalités générales énoncées ici, au Contrat d'abonnement Disney+ (publié sur le site <https://www.disneyplus.com/fr-ca/legal/subscriber-agreement>), aux conditions d'utilisation d'un compte MyDisney (publié sur <https://disneytermsofuse.com/canadian-french/>) qui sont des contrats entre vous et Disney (ou ses sociétés affiliées) et qui peuvent être modifiés de temps à autre conformément à leurs modalités, ainsi qu'à la politique sur la protection des renseignements personnels et à la politique complémentaire sur la protection des renseignements personnels de Walt Disney Company pour le Canada (publiées sur <https://www.disneyplus.com/fr-ca/legal/privacy-policy>). Nous vous invitons à lire ces modalités.

² Vous devez accepter le Contrat d'abonnement de Disney+ pour vous y abonner.

6. Modalités générales

Cette Offre est assujettie à toutes les lois fédérales et provinciales ainsi qu'aux règlements municipaux applicables. Les décisions que nous prenons relativement à tous les aspects de l'Offre sont définitives et lient l'ensemble des clients, sans droit d'appel, notamment toute décision relative à l'admissibilité d'une personne. En participant à l'Offre, vous acceptez d'être lié juridiquement par les présentes Modalités. La Banque CIBC n'est pas responsable des contestations ou des demandes de renseignements liées aux services d'abonnement de Disney+.

Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre l'Offre, ou de modifier les présentes Modalités en tout temps, pour quelque raison que ce soit et sans préavis. Nous nous réservons aussi le droit, à notre entière discrétion, de disqualifier toute personne si nous constatons ou croyons (selon une preuve ou un autre renseignement qui nous a été transmis ou que nous avons découvert autrement) que cette personne trafique le processus, l'équité, l'intégrité ou le fonctionnement de l'Offre ou en abuse.

Veuillez consulter régulièrement le site cibc.com/francais pour vérifier si les présentes Modalités ont été modifiées. Sous réserve des modifications, les modalités applicables aux produits et services existants demeurent pleinement en vigueur.

En participant à l'Offre, chaque participant, incluant les Clients admissibles, convient expressément à ce que nous, nos mandataires et nos représentants stockions, partagions, utilisions et communiquions les renseignements personnels soumis dans le cadre de la participation à cette Offre aux fins de l'administration de celle-ci et conformément aux modalités de l'Entente relative à la tenue d'un compte personnel de la Banque CIBC et à la politique sur la protection des renseignements personnels de la Banque CIBC (publiée au www.cibc.com/fr/privacy-security/privacy-policy.html). Les participants, y compris les Clients admissibles, qui ne souhaitent pas fournir leur adresse de courriel ne seront pas admissibles à l'Offre, mais pourront tout de même utiliser un Compte Intelli CIBC (y compris ceux qui sont assortis d'avantages supplémentaires, le cas échéant). Les Clients admissibles qui ont reçu l'Offre peuvent se désabonner des courriels de marketing connexes en cliquant sur le bouton « Se désabonner » dans le courriel.

En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre les présentes Modalités et les communications ou autres déclarations figurant dans tout document lié à l'Offre, notamment la publicité aux points de vente, à la télévision, imprimée ou en ligne, les présentes Modalités prévaudront et auront force obligatoire dans toute la mesure permise par la loi. En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre les versions française et anglaise des présentes Modalités, la version anglaise prévaudra et aura force obligatoire dans toute la mesure permise par la loi.

*Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

^{MD/}^{MC} Marque de commerce de la Banque CIBC. Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.